

14ème législature

Question N° : 32502	De Mme Marie-Françoise Bechtel (Socialiste, républicain et citoyen - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >État	Tête d'analyse >contrats	Analyse > partenariats public-privé. bilan et perspectives.
Question publiée au JO le : 16/07/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 29/10/2013 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Bechtel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conditions de passation des contrats de partenariat, prévues aux articles L. 1414-1 à L. 1414-16 du code général des collectivités territoriales, suite à l'annulation le 3 juillet 2013 par le tribunal administratif de Paris des permis de construire de deux bâtiments de l'université Paris-VII. Cette annulation met en lumière la profonde anomalie qui est à l'origine de tels contrats, dont les coûts très rentables pour le partenaire pèsent au contraire d'un poids considérable sur les finances publiques en renvoyant sur le long terme la charge d'un tel coût. En outre, les exemples d'autres pays qui, tel le Royaume-uni, s'étaient lancés dans une politique active de partenariats public-privé permettent aujourd'hui de dire que le bilan en est profondément négatif. En sus du coût induit pour les finances publiques, l'exemplarité du cahier des charges est souvent douteuse et les réalisations d'ouvrages ou d'équipements encourent des critiques récurrentes. Elle l'interroge sur les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin dans le futur à ces choix qui ne sont pas des instruments convenables de politique publique au service de l'intérêt général.